



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

sapeurs-pompiers volontaires

Question écrite n° 69448

Texte de la question

M. Charles-Ange Ginesy attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la situation des pompiers volontaires en France. Il apparaît qu'une baisse des effectifs de pompiers volontaires est à prévoir dans les années à venir. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui préciser les intentions du Gouvernement sur ce sujet.

Texte de la réponse

En complémentarité avec les 40 000 sapeurs-pompiers professionnels, les 12 000 militaires investis à titre permanent de missions de sécurité civile et les personnels administratifs des services départementaux d'incendie et de secours (SDIS), les 192 300 sapeurs-pompiers volontaires forment une composante essentielle du modèle français de sécurité civile. Leur nombre a diminué ces dernières années alors que le nombre d'interventions, dont les deux tiers sont réalisés par les volontaires, ne cesse d'augmenter. Les sapeurs pompiers volontaires étaient 204 000 en 2004. Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette baisse de nature diverse, et ils font l'objet d'une analyse attentive. C'est précisément pour inverser cette tendance et promouvoir l'engagement citoyen que constitue le volontariat des sapeurs-pompiers qu'un engagement national a été signé le 11 octobre 2013 par le ministre de l'intérieur, les présidents de l'Assemblée des départements de France (ADF), de l'Association des maires de France (AMF), de la Conférence nationale des services d'incendie et de secours (CNSIS), du Conseil national des sapeurs-pompiers volontaires (CNSPV) et de la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France (FNSPF). Ce plan d'action comprend cinq volets déclinés en 25 mesures. La plupart de ces mesures ont, d'ores-et-déjà, été mises en oeuvre, d'autres restent à conduire et à achever. Toutes visent à consolider le modèle français du volontariat sapeur-pompier, à assurer la reconnaissance de l'engagement volontaire et à favoriser l'articulation entre cet engagement au service de la collectivité et les contraintes personnelles et professionnelles. Enfin, des actions de communication continueront d'être conduites après la grande campagne nationale lancée en juin 2014, notamment par les mairies. Ce plan d'action comprend cinq volets déclinés en 25 mesures. De premiers résultats positifs se font sentir, puisque pour la première fois depuis 2004, le nombre de sapeurs-pompiers volontaires est reparti à la hausse en 2014, avec 1 442 volontaires de plus, soit 193 756 volontaires en 2014. Au-delà de la politique de soutien et de promotion du volontariat, la démarche se poursuit par une déclinaison de chacune des mesures et une mobilisation de tous les acteurs, élus et responsables, afin que l'engagement citoyen de sapeur-pompier volontaire soit favorisé. La démarche de soutien au volontariat doit irriguer tous les territoires. Les préfets, élus et directeurs des services départementaux d'incendie et de secours, ainsi que les corps départementaux des sapeurs-pompiers et tous les acteurs locaux doivent relayer cette ambition nationale au plus près de nos concitoyens.

Données clés

Auteur : [M. Charles-Ange Ginesy](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69448

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [18 novembre 2014](#), page 9620

Réponse publiée au JO le : [22 décembre 2015](#), page 10596